



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 septembre 2019

N° 2019-99

Référence écriture délib :  
PC/MS/CS

Nombre de membres en exercice :	64
Qui ont pris part à la délibération :	44
	Dont 6 procurations
Votes pour :	44
Vote(s) contre :	0
Abstention(s) :	0
Date de la convocation :	10 septembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 17 septembre, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Terminus à Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE

**Présents votants (38)** : PUCEL Matthieu, VIDAL Thierry, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DESMARAIS Nadine, ESTRADE Pierre, DUBARRY Jean-Bertrand, GISTAU Patrick, BORDE Michel, BECH Jean-Pierre, DESCOUENS Bernard, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, FINES Frédéric, BOUYGARD Pierre, GALAUP Dominique, CONSTANTIN Luce, ARMANET Henri, RICARD Louis, CARTAN Olivier, MUR François, CHAZOTTES Michel, PETIT Maurice, RIVIERE Alain, BRUNET André, BALAGNA Patrice, LACAZE Noël, TOUCOUERE Dominique, ROBIN Isabelle, ACCHINI Nicole, BAZERQUE Albert, NARS Aline, POME Maryse, ROCA Jacques, FORTINE Didier, BEYRIE Maryse, ISOART Jean-Michel.

**Présents non votant** : TARDOS Jean, BLANCHARD Hervé, RIVIERE Patrick, TOUCOUERE Laurent

**Titulaires absents non représentés (20)** : MOUNIQ Jean, CHATILLON Frédéric, MUR Raymond, CARROT Jean-Michel, SAINT PASTEUR Marcel, MALERE Hélène, ROTGE Gilbert, BESSONE Michel, DUBERNARD Alain, VIDALON Patricia, GAY Eric, ROCHER Jacques, BERTRANUC Evelyne, BRUN Didier, AUTHENAC Philippe, PENE Roland, PUJOLLE Bernard, MIR André, FOURCADE Dominique, CASCARRE Victor

**Procurations (6)** :  
TREY Jean Claude à VIDAL Thierry  
DELCASSO Maryse à DESMARAIS Nadine  
RODRIGUEZ Marie-Josée à BRUNET André  
SOLANA Michel à RICARD Louis  
FORGUE Pierre à NARS Aline  
MIR Jean-Henri à POME Maryse

Monsieur Bernard DESCOUENS a été nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

La Communauté de communes Aure Louron mène depuis sa création une politique volontariste en matière d'habitat et de développement durable autour des axes suivants :

- rénovation-remobilisation du parc privé existant vacant et/ou dégradé – lutte contre la vacance – économie de foncier,

**OBJET** : OPAH 2019-2022 : aide  
à la sortie de vacance et à  
l'accession à la propriété

- accompagnement des projets communaux d'urbanisme (PLUI.) et de revitalisation de centres bourg (Arreau, Vielle Aure, Bordères-Louron, Loudenvielle),
- amélioration de la qualité de vie des habitants par l'amélioration de la qualité des logements,
- objectif d'amélioration des performances énergétiques des logements,
- développement de l'utilisation des énergies renouvelables (filière bois, énergie solaire...),
- maintien à domicile des personnes âgées.
- accueil des jeunes ménages

Par délibération n°123 en date du 11 décembre 2018, le conseil communautaire a approuvé la signature d'une nouvelle convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat pour une période de 3 ans entre 2019 et 2022.

L'étude pré-opérationnelle à cet OPAH et les données de l'observatoire départemental partenarial de l'habitat dans les Hautes Pyrénées font apparaître un taux de vacances (supérieur à un an) en hausse constante passant de 352 logements en 1999 à 552 en 2015.

En parallèle, il est demandé de modérer la consommation d'espace agricole dans le PLUI en cours de réalisation.

Un des outils pour permettre un gain de population permanente et rester attractif, devient alors la remobilisation de ce parc vacant. M. le Président propose la mise en place d'aide financière incitative à la sortie de vacances pour les propriétaires occupants et les nouveaux propriétaires.

La Communauté de communes Aure Louron pourrait s'engager à accorder des aides financières en complément des aides de l'Anah et/ou d'autres collectivités, **dans la limite de l'enveloppe budgétaire allouée annuellement à son action en faveur des propriétaires privés** (occupants et bailleurs) **et dans la limite du taux d'aides publiques** (toutes aides confondues).

En cas d'évolution dans la mise en œuvre du programme prévu par cette convention, toute modification d'intervention pourra être prise en compte par la Communauté de communes Aure Louron, sur la durée de son exécution et dans la limite de l'enveloppe annuelle dédiée au logement privé, à partir du moment où elle aura fait l'objet d'un examen et d'une validation par le comité de pilotage territorial chargé d'assurer le suivi spécifique de la présente opération, et qu'elle sera conforme au Programme d'Actions de la délégation locale de l'Anah.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire :

- Approuve la mise en place d'une aide financière spécifique aux propriétaires bailleurs et occupants pour les dossiers suivants :
  - Sortie de vacance
  - Accession à la propriété

Les objectifs globaux annuels subventionnés par la communauté de communes sont évalués à :

	Nombre de dossiers	Primes	Montant prévisionnel
Sortie de vacance	3	3000 €	9000 €
Accession à la propriété	3	3000 €	9000 €
Total	6		18 000 €

Une enveloppe budgétaire sera votée annuellement pendant toute la durée de l'opération.  
Le règlement d'attribution est en préparation.

Envoyé en préfecture le 23/09/2019

Reçu en préfecture le 23/09/2019

Affiché le

Berger  
Levrault

ID : 065-246500573-20190917-2019\_99-DE

- Mandate Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président  
Philippe CARRERE

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping initial 'P' followed by a cursive 'CARRERE'.

COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON  
Château de Ségure  
65240 ARREAU